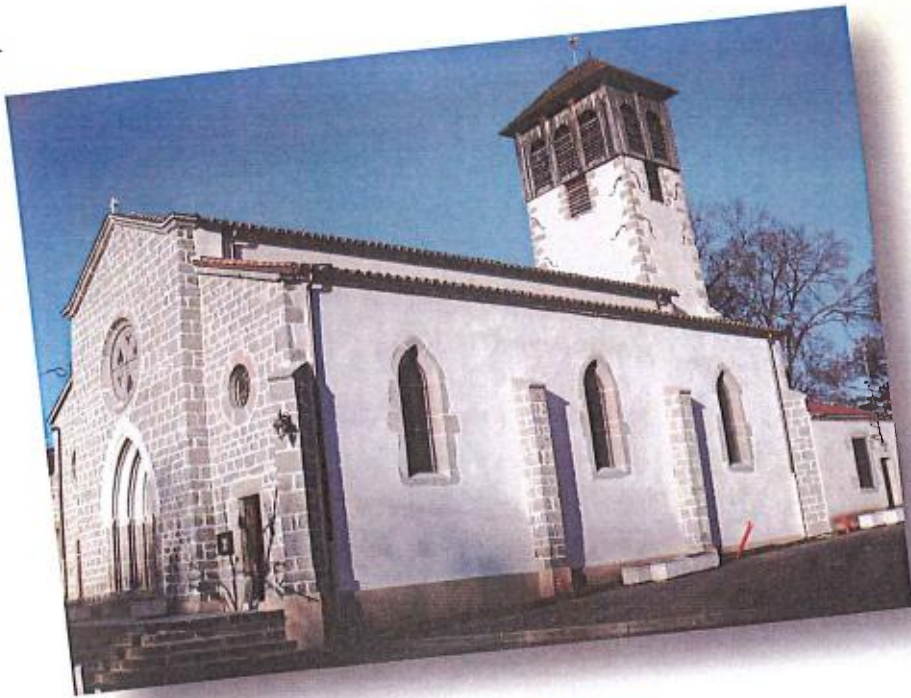


L'ECHO DU LIGNON



BULLETIN MUNICIPAL

DECEMBRE 2006 N° 11

SOMMAIRE

Mot du Maire	page 1
Comptes-Rendus des réunions du Conseil :	
* Réunion du 12 juillet 2006	pages 2 et 3
* Réunion du 29 septembre 2006	pages 4, 5 et 6
* Réunion du 16 novembre 2006	pages 7, 8 et 9
ASSOCIATION CULTURELLE PONCINOISE	pages 10 et 11
ÉCOLE DE MUSIQUE DE PONCINS	page 12
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE - TARENTELE	page 13
SOU DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DE PONCINS	pages 14 et 15
FOOTBALL CLUB DE LA PLAINE	page 16
PÉTANQUE PONCINOISE	page 17
FNACA	pages 18 et 19
NOUVELLES LOCALES	pages 20, 21 et 22
SAVEZ-VOUS QUE ?	pages 23, 24 et 25
CALENDRIER DES MANIFESTATIONS	pages 26, 27 et 28
ÉTAT-CIVIL	page 29

Photos de couverture :

L'église rénovée
La stèle commémorative, place de l'église
Les responsables d'associations

LE MOT DU MAIRE

En ce début d'année 2007 je vous présente tous mes vœux de bonne santé et de bonheur dans tous les actes de votre vie quotidienne.

Pour la commune c'est le moment de faire le bilan de l'année écoulée et de présenter l'avenir de notre village.

L'année 2006 aura été une année importante pour l'avenir de Poncins :

- Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) a été élaboré dans un souci de maintenir un équilibre entre les terrains constructibles, les zones à protéger et les terrains agricoles. Poncins est une commune rurale et souhaite le rester. Dans quelques jours le conseil municipal aura à valider ce PLU.
- Les travaux de l'église se sont déroulés normalement avec le concours d'entreprises qualifiées et motivées. Il restera l'aménagement paysager des abords.
- La consultation des entreprises pour la rénovation du réseau d'assainissement est en cours et ensuite la réflexion sur une nouvelle station d'épuration s'engagera.
- Le projet du lotissement communal « Val du Lignon » au Champ de Foire avance. Les entreprises déposent leurs offres pour la viabilisation de ce lotissement et le choix se fera bientôt. Dans quelques jours, nous serons en mesure de commercialiser les lots. De nombreuses demandes sont déjà arrivées à la Mairie.

L'année 2007 sera dans la continuité des projets en cours : PLU, assainissement, lotissement, etc.

Comme de nombreuses communes autour de Feurs, Poncins attire de nombreuses personnes souhaitant s'y installer. Notre rôle à nous les élus, est d'accompagner cette demande par le maintien d'équipements adaptés aux nouveaux besoins et le développement de services (par exemple école, cantine, garderie etc.).

A bientôt de vous rencontrer !

Le Maire
Julien Duché

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Julien Duché, Maire. Madame Séverine BOUCHET, Madame Michelle DUILLOIN et Monsieur Yann MERIGNEUX étaient absents excusés. Madame Marthe PERRAT était absente.

Le Conseil Municipal :

- 1° APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 7 juin 2006,
- 2° DÉSIGNE, par tirage au sort, trois jurés parmi les électeurs de la commune, pour le jury d'assises,
- 3° APPROUVE, à l'unanimité, le rapport annuel (année 2005) sur le prix et la qualité du service de l'assainissement,
- 4° PREND CONNAISSANCE du rapport annuel (année 2005), sur le prix et la qualité du service de l'eau potable. Ce rapport peut être consulté en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.
- 5° SOLLICITE une subvention sénatoriale pour l'acquisition des panneaux photovoltaïques.
- 6° ACCEPTTE, le virement de crédit concernant le budget assainissement :

Compte 6811	+ 1 €	Compte 28031	+ 1€
Compte 023	- 1 €	Compte 021	- 1 €
- 7° DECIDE d'allouer une subvention de 150 € au groupement départemental de lutte contre les rats musqués.
- 8° PREND CONNAISSANCE :
 - du courrier de Monsieur Roger SAINT POL, Président de la Fanfare, informant le Conseil Municipal de la création d'une école de musique de PONCINS (EMP) et sollicitant une subvention ainsi que le prêt d'une salle pour le rangement des

instruments. Le conseil municipal attribue une subvention de 150 € comme toutes les associations de PONCINS et 80 € de subvention exceptionnelle pour la création de cette nouvelle association,

- du devis de la marbrerie BEROUD pour la plaque commémorative des conflits qui s'élève à 382.50 € T.T.C,
- du courrier de l'Entreprise THOMAS désirant installer une gravière sur les terrains de Monsieur Jean-Pierre CITERNE à Bruliolles.
- De la circulaire préfectorale concernant les « mini-motos ». Celles-ci ne sont pas autorisées à circuler sur les voies publiques,
- Du courrier de Monsieur Christian MOULIN, boulanger à FEURS, qui souhaiterait s'installer sur la commune,
- De différents courriers relatifs au financement des écoles privées,
- De la demande de l'A.S. CHAMBEON-MAGNEUX souhaitant utiliser le terrain de foot pour la saison 2006-2007,
- De la demande de subvention du SIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile),
- Du courrier de la commune de CHAMBEON informant des différentes réunions concernant leur PLU,
- Des remerciements de Virus Concept Car suite à leur manifestation,
- D'un don de 30 € de la Classe 63 de MONTBRISON, pour le C.C.A.S.suite au prêt du préau,

9° EST INFORMÉ :

- Du concours de boules intercommunal, le samedi 2 septembre 2006 à CLEPPÉ,
- de l'invitation du Club de Pêche Sportive Forez-Velay, le samedi 9 septembre 2006,
- du concours de pétanque des élus de l'arrondissement de MONTBRISON, le samedi 9 septembre 2006 à ST GALMIER,
- de la réunion de préparation du téléthon le jeudi 7 septembre 2006 à PONCINS,
- des journées nationales des associations d'aveugles et de malvoyants les 7 et 8 octobre 2006,
- du faire-part de mariage de Mademoiselle Marie-Olivia COTTIN et Monsieur Alex DU HAMEL DE FOUGEROUX, le samedi 5 août à PONCINS,
- des différents comptes rendus de réunions et de travaux.

PRESENTE ses condoléances à Madame Chantal MERIGNEUX suite au décès de son père.

Pour extrait certifié conforme
A PONCINS, le 13 juillet 2006

Le Maire

J. Duché

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Loire

Canton de FEURS

COMMUNE DE

PONCINS

42110

PONCINS, le 29 septembre 2006

CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION ORDINAIRE du 28 septembre 2006

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Julien Duché, Maire.

Madame Séverine BOUCHET et Monsieur Yann MÉRIGNEUX étaient absents excusés.

Le Conseil Municipal :

1° APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 12 juillet 2006,

2° APPROUVE, à l'unanimité, le dossier de consultation des entreprises pour la réhabilitation du réseau d'assainissement, préparé par la D.D.A.F. Le montant estimé s'élève à 163 000 € H.T.

Cette opération est susceptible de bénéficier de subventions du Conseil Général (55 %), de l'Agence de l'Eau (5 %) et du Conseil Régional (5 %),

3° ETUDIE le programme voirie élaboré en concertation avec la D.D.E,
DECIDE, par 9 pour, 2 contre et 1 abstention, d'effectuer des travaux sur les chemins des Morands, de Naconne et du Champ de Foire, pour un montant H.T. de 90 571 € H.T. et SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général,

4° PREND CONNAISSANCE:

- ❖ de l'avant-projet du SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energie de la Loire) concernant les réseaux secs du lotissement « Val du Lignon ». Le montant s'élève à 125 917 € H.T. après subventions, la part communale restera à 46 400 € H.T.
- ❖ Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, cet avant-projet, et le dossier de déclaration « loi sur l'eau » du lotissement « Val du Lignon »,

5° ETUDIE le projet d'aménagement de la zone de loisirs du Lignon élaboré par le Conseil Général et DECIDE, par 11 pour et 1 abstention, de ne pas donner suite,

6° PREND CONNAISSANCE :

- ⚡ du courrier de la D.D.A.F. concernant l'épandage des boues de la station d'épuration et **DECIDE** de consulter des bureaux d'étude pour mettre le système d'épandage en conformité
- ⚡ de l'échéancier établi par la D.D.A.F. concernant le planning général pour l'étude et la construction d'une station d'épuration,

7° PREND CONNAISSANCE du courrier de la commune de CLEPPÉ concernant la station d'épuration de l'Olme. Les budgets « assainissement » étant autonomes, la commune de PONCINS ne participera pas aux travaux de cette station,

8° APPROUVE, à l'unanimité, la modification des statuts du SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energie de la Loire),

9° ACCEPTE :

- ❖ le remboursement de GROUPAMA concernant le vol de l'ordinateur à la mairie,
- ❖ différentes décisions modificatives, à savoir :

- <u>vente chemin BICHON</u>	Compte 775	- 600 €
	Chapitre 023	- 600 €
	Chapitre 021	- 600 €
	Chapitre 024	+ 600 €

- travaux supplémentaires église :

Dépenses investissement

Travaux supplémentaires église	compte 2313-100	+ 36 000 €
Aménagement terrains	compte 2172-78	- 6 335 €

Recettes investissement

Subventions	compte 1323-100	+ 19 665 €
Emprunt	compte 1641-100	+ 10 000 €

10 EST INFORMÉ :

- du courrier de la Préfecture concernant un plan environnemental lié au PLU,
- du courrier des services fiscaux concernant l'instauration d'une taxe sur les terrains nus devenus constructibles,
- du devis de l'entreprise VERDIER de MARCOUX, concernant la mise en état du chemin mitoyen PONCINS/CHAMBEON d'un montant de 2 908,96 € T.T.C à partager entre les deux communes,
- de la copie du courrier de Monsieur Marc THIOLLIER adressé à Monsieur le Maire de CHAMBÉON, relatif à ce même chemin,

- du courrier de Monsieur Jean-Guy DUCREUX relatif à la constructibilité d'une parcelle de terrain à Bruliolles,
- de la demande d'emploi de Monsieur Bernard VIALON,
- du courrier de Monsieur Jean-Claude FRECON, Président du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires du Pays d'Astrée, concernant le non paiement d'une famille pour l'année scolaire 2004/2005,
- du courrier de Monsieur Jacques CHEMINAL relatif au chemin de la Barge à Villedieu,
- du courrier de Monsieur LAPALLUS, Conseiller Général Canton de CHARLIEU, concernant la nouvelle loi fiscale sur la réforme de la taxe professionnelle,
- du courrier de Monsieur de Directeur de l'école suite aux aboiements du chien vivant dans l'appartement au-dessus de la classe de Madame VALLET,
- du courrier du réseau éducation sans frontière,
- des demandes de subventions d'AMAVIE et du S.S.I.A.D. (Service de Soins Infirmiers à Domicile),
- du courrier de Monsieur Jean-Claude FRÉCON, Sénateur, confirmant l'attribution de la subvention de 5 000 € au titre de la réserve parlementaire, pour l'acquisition de panneaux photovoltaïques,
- de la copie du courrier de Madame la Sous-préfète, adressée à Madame Michelle DUILLON, relatif au lotissement de Rampeau,
- des remerciements :
 - ⇒ de l'UFOLEP pour l'aide apportée lors de la « Ligérienne 2006 »
 - ⇒ de la Prévention Routière et du CPNA pour le versement de la subvention
- de la naissance de SARAH au foyer de David DUFOUR et Coralie LATOUR, domiciliés au Bourg,

ADRESSE ses félicitations à Monsieur et Madame Christian DELORME pour la naissance de THÉA au foyer de Gaëlle et Fabrice DELORME.

PRÉSENTE ses condoléances à Monsieur Julien DUCHÉ suite au décès de son beau-père.

Pour extrait certifié conforme
A PONCINS, le 29 septembre 2006

Le Maire

J. Duché

Département de la Loire

Canton de FEURS

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE

RÉUNION ORDINAIRE du 16 novembre 2006

PONCINS

42110

Le Conseil Municipal, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Julien DUCHÉ, Maire.

Mme Pascale LOCQUET qui avait donné pouvoir à Mr Christian DELORME, Mme Séverine BOUCHET et Mr Yann MERIGNEUX étaient absents.

Le Conseil Municipal :

1° APPROUVE, à l'unanimité, le procès verbal de la réunion du 28 septembre 2006.

2° ETUDIE et VOTE, à l'unanimité, divers prix et redevances pour l'année 2007 à savoir :

⇒ *Participation aux frais d'établissement des réseaux assainissement* : 450 €

⇒ *Redevance assainissement* : 78 € pour la prime fixe et 0,55 € le m³ d'eau consommée jusqu'à 70 m³. Au-dessus de ce volume, il ne sera perçu aucune redevance.

⇒ *Prix de vente des concessions et des travaux au cimetière* :

▪ Concession perpétuelle	325 € le m ²
▪ Concession cinquantenaire	85 € le m ²
▪ Concession trentenaire	65 € le m ²
▪ Creusement fosse	180 €
▪ Inhumation	48 €
▪ Exhumation	110 €
▪ Nettoyage caveau	110 €

⇒ *Location de la salle communale* :

▪ Habitants de la commune	140 €
▪ Extérieurs à la commune	230 €
▪ Vin d'honneur (habitants de la commune)	55 €
▪ Vin d'honneur (extérieurs à la commune)	76 €
▪ Réunion professionnelle	88 €